

RAPPORT ANNUEL 2020

sur la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



www.ccpvha.com



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL D'ALZETTE

SOMMAIRE

4	1 - FAITS MARQUANTS EN 2020 Gestion COVID Une déchèterie agrandie, sécurisée et modernisée Poursuite de la conteneurisation PRELUDE
6	2 - GESTION DES DÉCHETS SUR LA CCPHVA Etendue et compétences Organigramme du pôle environnement Gouvernance
8	3 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS Organisation de la collecte et filières de traitement Tonnages collectés des ordures ménagères Tonnages collectés des déchets recyclables Evolution et comparaison du ratio des textiles Tonnages de la collecte du verre Déchèterie - Horaires d'ouverture de la déchèterie Déchets collectés et sites de traitement Évolution de la fréquentation de la déchèterie Artisans et commerçants Evolution des tonnages collectés en déchèterie
19	4 - RÉGIE DE RECETTES ET REDEVANCE SPÉCIALE
20	5 - PRÉVENTION DES DÉCHETS
22	6 - INDICATEURS FINANCIERS
23	PROSPECTIVES 2021



1 - FAITS MARQUANTS EN 2020



Gestion COVID

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de la Covid 19 qui a perturbé toute la société y compris la gestion des déchets au sein de l'intercommunalité.

La suspicion de cas et l'arrêt de fonctionnement de la part des prestataires en déchèterie et du centre de tri ont obligé la CCPHVA à fermer la déchèterie et à arrêter la collecte des déchets recyclables comme la grande majorité des collectivités en France.

Pour des raisons de salubrité publique, la priorité a été de maintenir la collecte des ordures ménagères en respectant les consignes sanitaires suivantes :

- arrivée de chaque équipe de collecte espacée de 15 minutes,
- désinfection régulière des cabines des camions,
- mise en place d'un véhicule supplémentaire en fin de tournée pour éviter aux équipes d'être à plusieurs dans le camion,
- renouvellement quotidien des EPI (équipements de protection individuelle) des agents,
- désinfection des douches et mise en place d'un fini quitte au retour des tournées.

Dès la réouverture du centre de tri, le 6 avril, des tournées supplémentaires ont été organisées pour collecter les déchets recyclables qui s'étaient accumulés.

Le 4 mai, la déchèterie a pu rouvrir ses portes en accord avec les prestataires des différentes filières de collecte des déchets.

Une déchèterie agrandie, sécurisée et modernisée

L'été 2020 a été synonyme de travaux pour la déchèterie communautaire sans pour autant fermer son accès au public.

La sécurité du site a été renforcée avec l'installation de caméras performantes pour la protection des biens et des personnes et la surveillance du site contre les intrusions nocturnes.

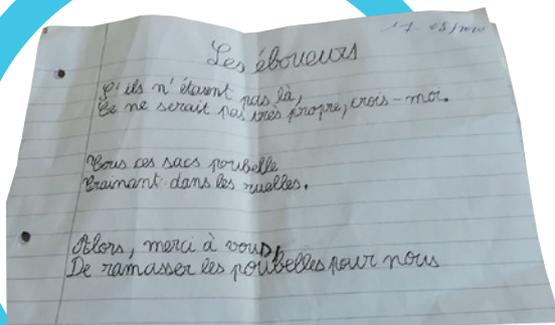
Les quais ont été agrandis afin d'accueillir 3 nouvelles bennes et une voie de contournement a également été créée afin de permettre aux usagers de sortir du site sans passer par les hauts de quai.

Un nouveau système de contrôle d'accès a été mis en place afin d'être effectif dès janvier 2021. Chaque usager disposera d'un « pass déchèterie » qui décomptera les passages qui deviennent limités à 18 par an et par foyer.



Coût des travaux :
251 255 €

Subvention - Région
Grand Est (Climaxion)
80 %



Poursuite de la conteneurisation

Malgré la crise sanitaire, la dotation des particuliers en bacs-poubelles individuels s'est achevée au cours de l'année et le service est resté maintenu pour répondre aux demandes régulières d'échanges de bacs liées aux déménagements ou à l'évolution du nombre de personnes dans les foyers.

La conteneurisation des collectifs s'est également poursuivie et devrait être finalisée en 2021. Une adaptation a dû être réalisée pour les immeubles de logements sociaux où le turn-over important rend trop compliqué la dotation de badge individuel. De ce fait, il a été validé par les élus et les bailleurs sociaux d'opter pour une dotation en bac collectif.

Tous les sites devant être desservis par des PAV ont été équipés par ce dispositif. La distribution des badges à chaque foyer prend quant elle plus de temps et sera poursuivie au cours de l'année 2021. La pose de futurs PAV concernera uniquement les constructions de collectifs neufs ou les créations de nouveaux quartiers.

Même si la conteneurisation s'est poursuivie, celle-ci a été ralentie par les phases de confinement. Ainsi elle sera totalement achevée en 2021. Un avenant à la subvention ADEME a donc été demandé pour décaler l'année de tarification incitative à blanc à 2022 pour une mise en place effective en 2023.



PRELUDE



C'est Projet de Récupération d'Énergie électrique et thermique issu de Déchets bois et d'Éolienne. Les travaux nécessaires à la mise en œuvre du projet de production d'énergies renouvelables PRELUDE ont démarré sur le site de la déchèterie communautaire.

Ce projet, initié dans le cadre de la stratégie TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), associe une petite éolienne à axe vertical et un système de cogénération alimenté par les déchets bois récupérés en déchèterie. Il génèrera 77MWh/an d'électricité et 1040MWh/an de chaleur.

- Juin : fondation de l'éolienne
- Fin août : démarrage du terrassement, mise en place des réseaux, fondations et construction de l'abri pour le système de cogénération.
- 2021 : mise en service (phase test).

2 - GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA CCPHVA

Étendue et compétences

La CCPHVA se situe à la frontière luxembourgeoise sur le département de la Moselle (57) et le département de la Meurthe-et-Moselle (54).

Son territoire de 72,88 km² est composé de 8 communes et compte 28 942 habitants (données INSEE).



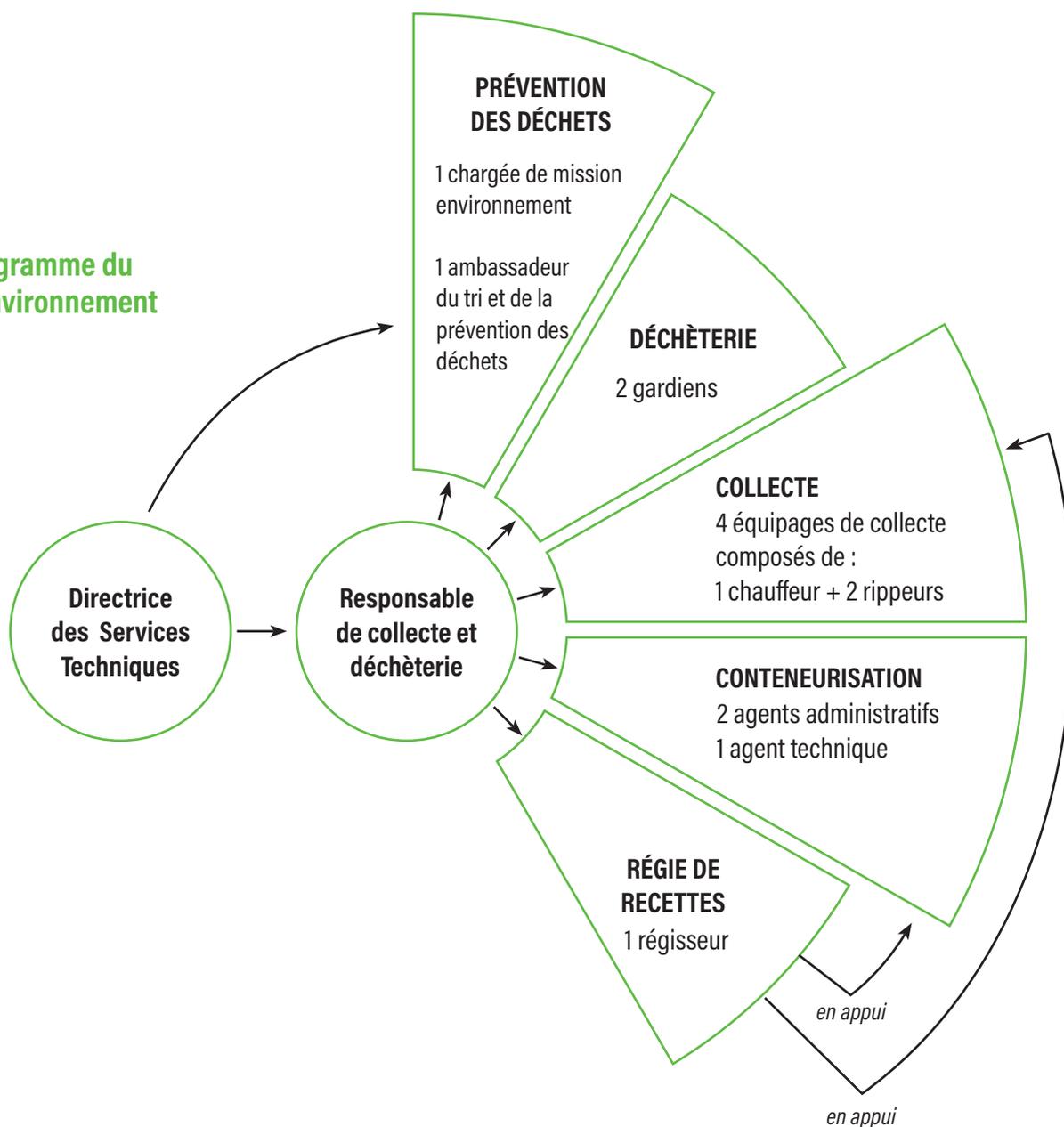
L'intercommunalité exerce la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés » et assure ainsi toute l'année la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés :

- **Collecte** : les ordures ménagères et les déchets recyclables sont collectés en porte-à-porte ou en Points d'Apport Volontaire (PAV), le verre et les textiles sont collectés via les PAV implantés sur le territoire et les déchets dangereux et encombrants sont collectés en déchèterie communautaire.
- **Traitement** : les ordures ménagères et les déchets recyclables sont acheminés au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) à Villers-la-Montagne. Les déchets collectés en déchèterie sont transportés et traités par différents prestataires de service.
- **Prévention** : la CCPHVA sensibilise les usagers du service à la réduction des déchets.

L'objectif est de tendre vers une réduction et une valorisation maximale des déchets tout en assurant un service de qualité afin de répondre aux enjeux environnementaux et budgétaires.



Organigramme du pôle environnement



Gouvernance

L'année 2020 a été marquée par l'élection des élus communautaires :

La CCPHVA a été présidée par M. PARTHENAY André de mars 2004 au 12 juillet 2020, puis à partir de cette date, elle est désormais présidée par M. RISSER Patrick.

Les réflexions menées sur la gestion des déchets sont menées en amont par le Vice-Président à l'environnement, M. DI GIROLAMO Sandro jusqu'au 12 juillet 2020, puis désormais par M. BRUSCO Stéphan.

Les élus membres de la Commission Environnement pour le mandat 2020-2026 :

- Audun-le-Tiche : *BERERA Gautier - KOWALSKI Thomas*
- Aumetz : *MORETTO Jacques - PITUELLO Henri*
- Boulange : *MULLER Sabrina - STRACH Joana*
- Ottange : *KUBIAK Bernard - MATTUCCI Gérald*
- Rédange : *CHAMAGNE Céline - PIRES DE MIRANDA Mathias*
- Russange : *BETTEGA Walter - MADDALUNO Antoine*
- Thil : *BRUSCO Stéphan - MEACCI Karine*
- Villerupt : *SPIZAK Pierrick - LARSEN Gitte Svane*

3 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Organisation de la collecte et filières de traitement

Régie de collecte

Réalisation de la collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables (sauf sur Villerupt).



3

camions

48 027

km parcourus

Prestation

- SUEZ pour la collecte des PAV (OM et recyclables)
- ONYX pour la collecte en porte-à-porte des recyclables sur Villerupt
- SMTOM pour le traitement des ordures ménagères et le centre de tri



ORDURES MÉNAGÈRES



Collecte en porte-à-porte
toutes les semaines



76

PAV

Dépôt autorisé 7j/7, 24h/24
AVEC contrôle d'accès via badges
1 sac de 50 litres maxi par dépôt.



CENTRE DE TRAIT

à Villers-la-Montagne, géré par le SM

Traitement par bio-réacteur - stabilisateur (BRS)
un long tunnel de 48 m x 3,50 m où arrivent les
matières fermentescibles avant de rejoindre les
casiers de fermentation sur dalles béton ventilées
pour devenir du compost.

58 %

de déchets
valorisés

42 %

de déchets enfouis à
Conflans-Ste-Honorine

DÉCHETS RECYCLABLES



* sacs fournis distribués en mairie

Collecte en porte-à-porte :
- toutes les semaines à Audun-le-Tiche et Villerupt
- toutes les 2 semaines sur les autres communes



8
PAV

Dépôt autorisé 7j/7, 24h/24
sans contrôle d'accès



TEMENT MAXIVAL

TOM et exploité par la société Barisien

Tri sur site pour ensuite être acheminé par matière
dans les différents centres de recyclage :

- Acier : ARCELOR MITTAL
- Aluminium : FRANCE ALUMINIUM RECYCLAGE
- Papiers/cartons : REVIPAC
- Plastique : VALORPLAST

25 %
de refus de tri

VERRE



68
bornes

Bornes gérées par le SMTOM
collectées par MINERIS
Traitement réalisé par la chambre
syndicale de verrerie mécanique.



Collecte en porte-à-porte par
l'association " Verre J'espère " (Audun-le-Tiche, Ottange,
Rédange et Russange)

TEXTILES



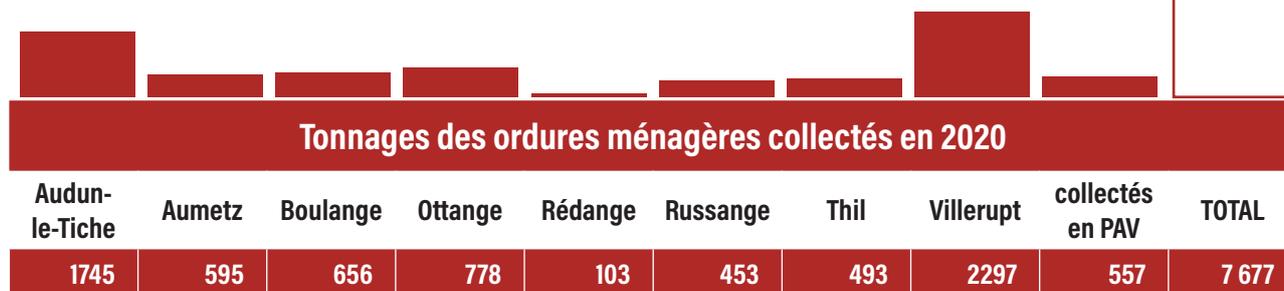
30
bornes

dont 16 collectées
par "Tri d'Union"
(convention CCPHVA)

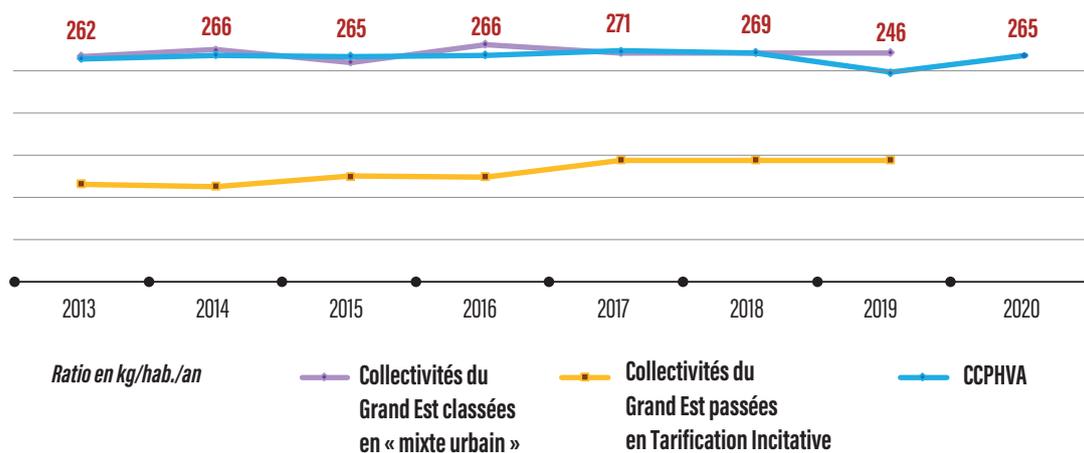
Tonnages collectés des ordures ménagères



En moyenne
265 kg
par habitant/an



Evolution et comparaison du ratio des ordures ménagères



LES GENS DU VOYAGE

26 T
de déchets collectés



Tonnages collectés des déchets recyclables

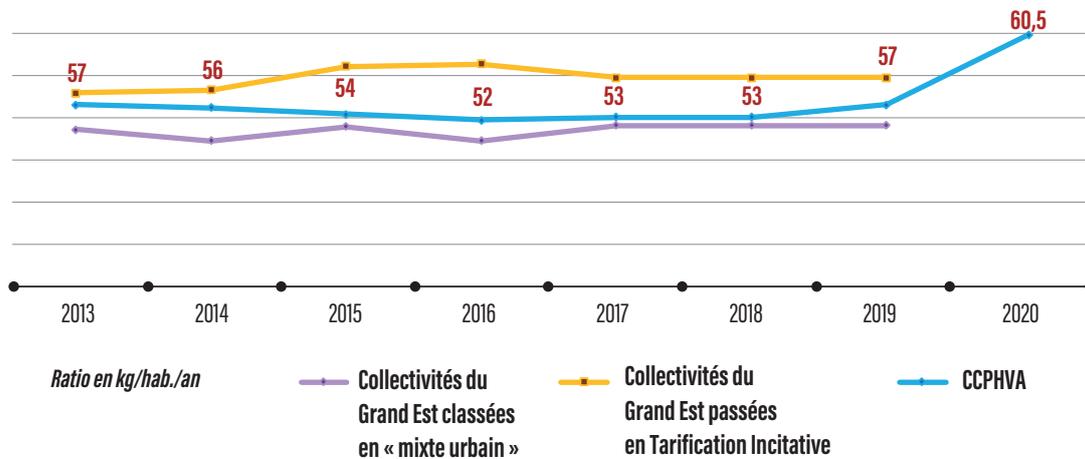


60,5 kg
par habitant/an

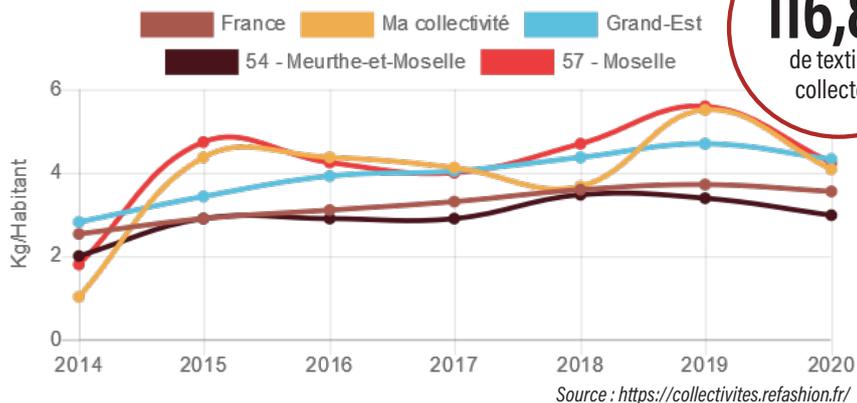
Tonnage des déchets recyclables collectés en 2020

Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	collectés en PAV	TOTAL
437	154	148	189	55	84	101	572	16	1756

Evolution et comparaison du ratio des déchets recyclables



Evolution et comparaison du ratio des textiles



116,8 T
de textiles collectés

Source : <https://collectivites.refashion.fr/>

Tonnages de la collecte du verre



En moyenne
30 kg
par habitant/an

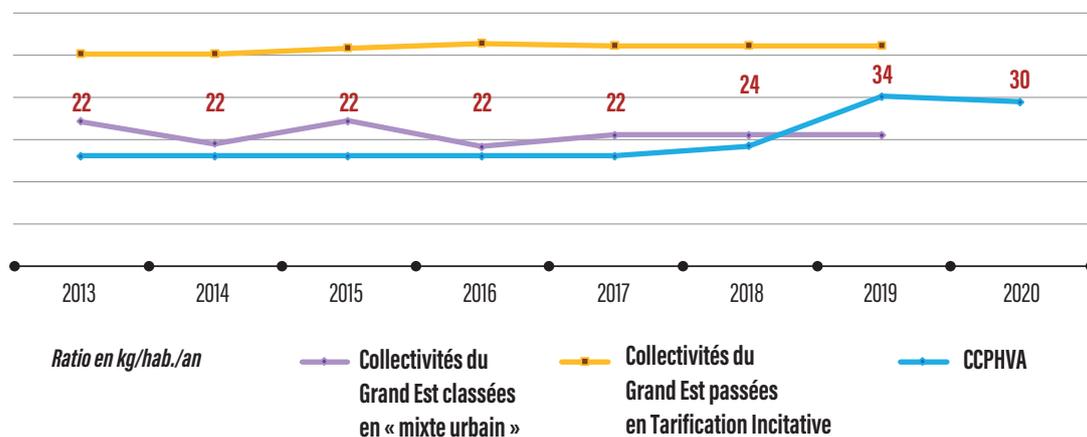
Tonnages de la collecte du verre en 2020

Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	collectés par Verre J'espère*	TOTAL
172	86	86	86	29	30	54	300	17	860

* sur les communes d'Audun-le-Tiche, d'Ottange, de Rédange et de Russange. Les bénéfices liés à la vente sont intégralement reversés à la « Ligue contre le cancer ».



Evolution et comparaison du ratio du verre



Déchèterie

Le territoire de la CCPHVA dispose d'une seule déchèterie située entre Aumetz et Audun-le-Tiche, le long de la RD16. Les hauts de quai sont gérés en régie par 2 gardiens et les bas de quai par différents prestataires pour l'évacuation et le traitement des déchets.



- | | | |
|-----------------|----------------|--------------------|
| ① PAPIER | ⑥ GRAVAT | ⑩ ÉCO MOBILIER |
| ② ③ TOUT VENANT | ⑦ FERRAILLE | ⑪ DÉCHETS VERTS |
| ④ CARTON | ⑧ BOIS | ⑫ BENNE DE RÉSERVE |
| ⑤ PLÂTRE | ⑨ BOIS PALETTE | ⑬ PNEUS |

Déchets interdits en déchèterie communautaire :

Sacs noirs et transparents pris en porte-à-porte, déchets des industries, déchets agricoles, médicaments, pièces de carrosserie, déchets radioactifs, déchets organiques putrides, bouteilles de gaz non vidées, l'amiante et le fibrociment, les armes à feu, les balles et cartouches de fusils.

Plan après réalisation des travaux

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Les habitants sont accueillis sur présentation de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois), aux horaires suivants :



PÉRIODE HIVERNALE du 1 ^{er} novembre au 28 (ou 29) février		
	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	10H - 12H	14H - 17H
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI	FERMETURE	
VENDREDI	10H - 12H	14H - 17H
SAMEDI	9H30 - 17H NON STOP	



PÉRIODE ESTIVALE du 1 ^{er} mars au 31 octobre		
	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	10H - 12H	13H45 - 18H
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI	FERMETURE	
VENDREDI	9H - 12H	13H45 - 18H
SAMEDI	9H - 18H NON STOP	

Déchets collectés et sites de traitement

		Matériaux	Traitement	Entreprises ou organismes agréés nationaux
		Bois	Valorisation énergétique	ONYX (Talange)
		Déchets verts	Compostage	
 MÉTAUX  DÉBLAIS / GRAVATS  CARTONS  DEEE  POLYSTYRÈNE  PILES ET ACCUMULATEURS  JOURNAUX / REVUES  HUILES DE VIDANGE  HUILES DE FRITURES  LAMPES		Métaux	Recyclage	ECORE (Aubange - Belgique)
		Gravats		TRI SERVICE
		Huisseries		VALO (Florange)
		DEEE*		ENVIE (Nancy)
		Cartons		ONYX (Maizières-les-Metz)
		Polystyrène		VALO (Florange)
		Mobilier		ECO-MOBILIER
		Piles		CORÉPILE
		Textiles		TRI D'UNION (Behren-les-Forbach)
		Papiers		ONYX (Maizières-les-Metz)
		Verre		MINÉRIS
		Huiles de vidange		GRANDIDIER
		Huiles végétales		RÉCYLUM
		Néons et lampes		
		DDS** Radiographies	Traitement chimique	CEDILOR
		Batteries		CHEMIREC (Donjevin)
		Tout-Venant	Enfouissement	CITRAVAL

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ** DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Évolution de la fréquentation de la déchèterie

34 523

passages en déchèterie
en 2020



Évolution de la fréquentation de la déchèterie

Années	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	Crusnes*	TOTAL
2015	10 781	5 263	2 470	2 908	685	1 475	1 684	11 984		37 250
2016	11 311	5 181	2 455	2 812	804	1 574	1 687	11 960		37 784
2017	11 463	5 631	2 612	3 216	815	1 691	1 758	12 129		39 315
2018	11 926	5 534	2 614	3 078	990	1 771	1 800	12 906		40 619
2019	11 986	5 055	2 897	3 347	946	1 854	1 971	13 015	2 795	41 074
2020	9 381	4 198	2 272	2 568	811	1 373	1 517	10 163	2 240	34 523

* Les habitants de Crusnes sont acceptés par convention avec le SICOM de Piennes depuis le 1^{er} janvier 2019 et chaque passage est facturé 1,10 € au syndicat.

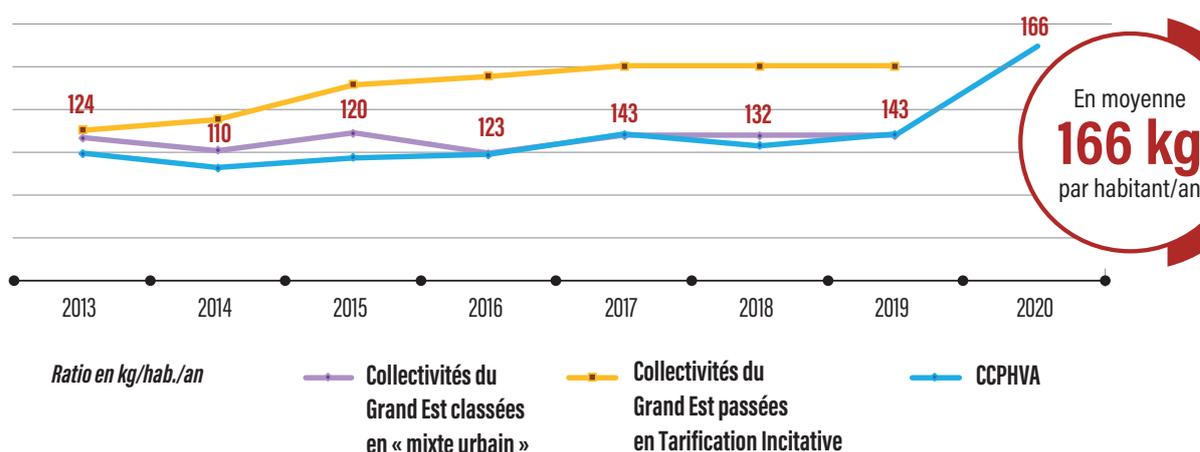
Cette baisse significative est principalement due à la crise sanitaire, car la déchèterie a été fermée pendant 7 semaines consécutives, puis parce qu'à sa réouverture les déplacements des citoyens étaient soumis à l'attestation de sortie et devaient rester exceptionnels.

Au 1^{er} janvier 2021, un nouveau système d'accès sera mis en place : les usagers n'auront plus besoin de présenter leurs documents d'identité aux gardiens, ils disposeront d'une carte de déchèterie dont leurs passages seront décomptés à chaque présentation au niveau de la borne d'entrée.



La distribution de ces cartes de déchèterie a commencé dès novembre 2020.

Evolution et comparaison du ratio des déchets déposés en déchèterie



Artisans et commerçants

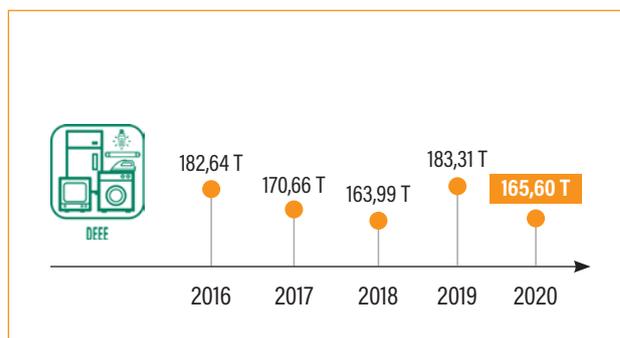
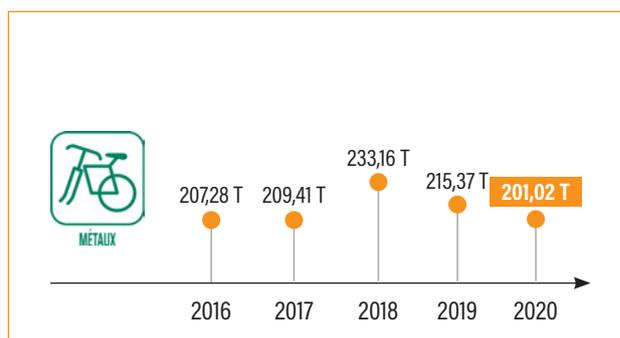
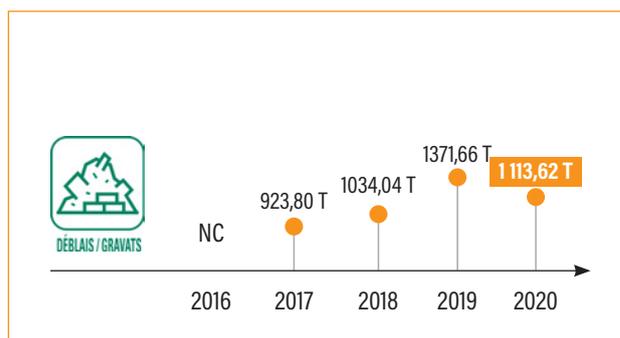
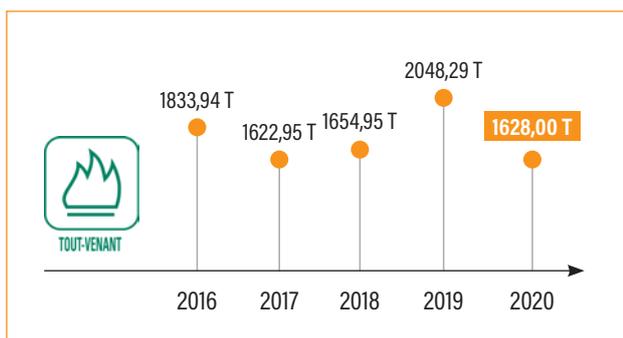
Les professionnels, dont leur siège social se situe sur le territoire de la CCPHVA, ont également accès à la déchèterie moyennant paiement :

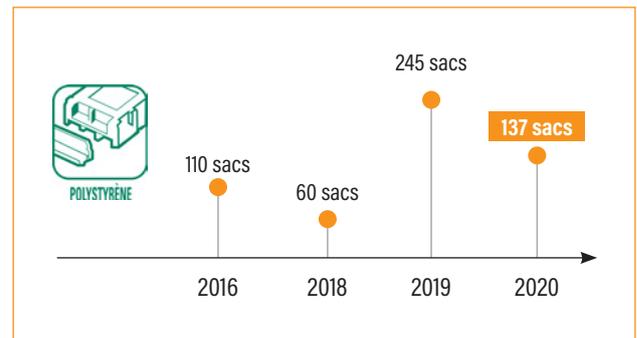
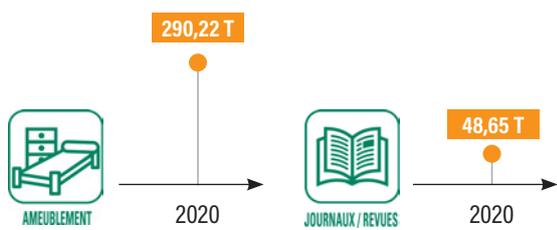
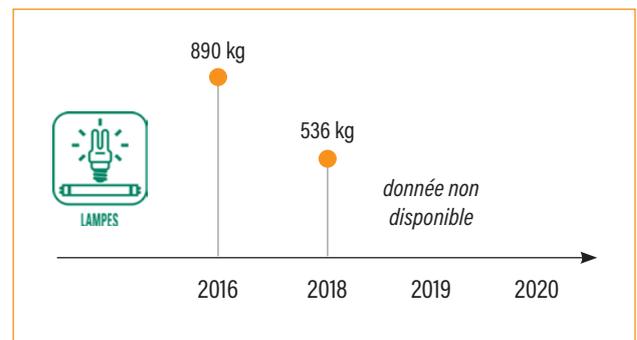
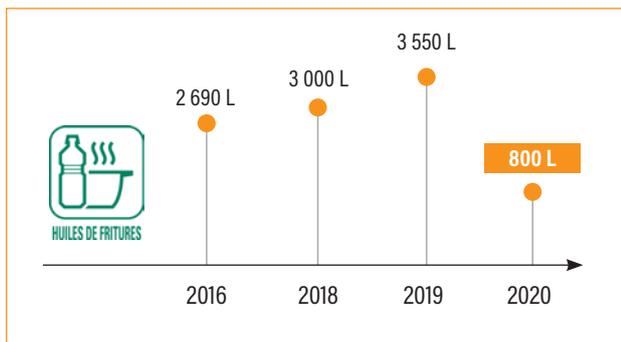
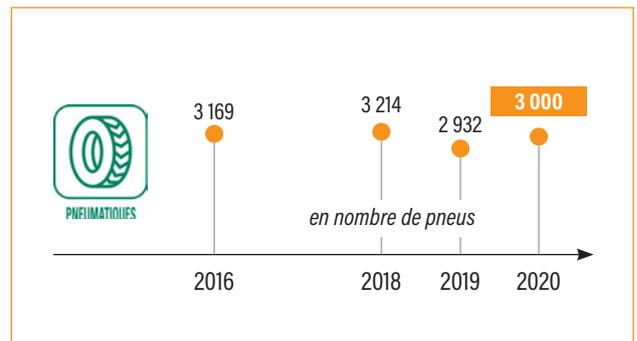
Gravats, déchets verts, tout-venant, bois, pneus, cartons, ferrailles	15 € / m ³
DMS et huiles	5 € / kg ou litre
Tout-Venant	50 € / m ³
Bois	25 € / m ³
Cartons, D3E, batteries, piles, polystyrène	Gratuit

Pour faciliter le paiement de leurs apports, le système de carte de déchèterie leur sera également appliqué en 2021 et une facture leur sera envoyée mensuellement.



Evolution des tonnages collectés en déchèterie







Tonnages et coûts des bennes à déchets verts des communes du 15 mars au 15 novembre 2020

Aumetz - 57,3 T - 5 083 €

Villerupt - 40,12 T - 2 341 €

Boulange - 35,7 T - 3 000 €



74,16 T - 4 865 € - Rédange

143,2 T - 10 730 € - Ottange



4 - RÉGIE DE RECETTES ET REDEVANCE SPÉCIALE

Régie de recettes



Ventes réalisées

Article	Prix unitaire	Nombre	TOTAL
Composteur en plastique	20,00 €	62	1 240,00 €
Composteur en bois	20,00 €	50	1 000,00 €
Poulailler	20,00 €	12	240,00 €
Serrure bac ordures ménagères	35,00 €	187	6 545,00 €
Badges PAV	3,60 €	2	7,20 €
Cabochon rouge et 2 clés	16,04 €	1	16,04 €
Bac de 120 L	20,40 €	1	20,40 €
Déchèterie : tout venant en m ³	50,00 €	45	2 250,00 €
Déchèterie : bois en m ³	25,00 €	41	1 025,00 €
Déchèterie : gravats en m ³	15,00 €	6	90,00 €
Déchèterie : déchets verts en m ³	10,00 €	10	100,00 €
			11 293,64 €

Afin de faciliter les démarches administratives des usagers, une régie de recettes a été créée à la CCPHVA pour le paiement de services et de produits liés à la collecte et la prévention des déchets en 2019.

Celle-ci se situe sur le site de la déchèterie et elle est ouverte uniquement sur rdv de 8h à 12h et de 13h à 16h les lundis, mercredis et vendredis ainsi que chaque premier samedi du mois de 8h à 12h.

Redevance spéciale

En 2011, la CCPHVA a instauré la redevance spéciale pour les entreprises du territoire présentant à la collecte plus de 1 100 L d'ordures ménagères ou de déchets recyclables par semaine.

Au-delà de ce seuil, tout litre supplémentaire est facturé 0,03 € pour les ordures ménagères et à 0,015 € pour les déchets recyclables. Les factures sont établies semestriellement sur la production donnée lors de l'établissement de la convention. La conteneurisation

avec des bacs pucés permettra à terme d'ajuster la facture à la production réelle.

En 2020, 9 entreprises sont concernées, représentant une recette de 11 947,80 € (2 restaurants ont été exonérés sur la période de fermeture de leur établissement pendant la crise sanitaire).

Les gros producteurs de déchets passent généralement par un prestataire privé afin d'avoir une prestation plus adaptée à leurs besoins.

5 - PRÉVENTION DES DÉCHETS

La CCPHVA est engagée dans une politique de réduction des déchets depuis 2011 avec l'adoption d'un premier Programme Local de Prévention des Déchets volontaire et soutenu financièrement par l'ADEME jusqu'en 2015.

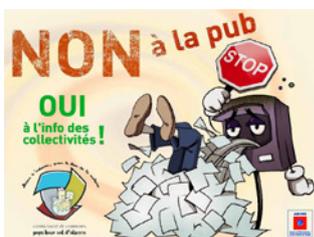
Puis en 2017, elle a réitéré son engagement en signant avec l'ADEME un Contrat d'Animation Relais Economie Circulaire permettant ainsi l'embauche d'un ambassadeur du tri et le déploiement du compostage collectif.

Elle a désormais l'obligation légale d'élaborer un nouveau Programme Local de Prévention des déchets. Suite à la crise sanitaire et au renouvellement du mandat politique, la réalisation de ce nouveau document a été reportée à 2021. Néanmoins les actions déjà amorcées se sont poursuivies en 2020.

Stop-pub

27 % des boîtes aux lettres du territoire en sont équipés.

Environ
- 161 T
de papiers
par an



Compostage individuel

112 composteurs vendus en 2020, soit au total 825 composteurs vendus depuis le début de l'opération.

112
composteurs
vendus en 2020

Compostage collectif

3 nouveaux sites de compostage de quartier à Aumetz, Thil et Villerupt sont venus compléter les 7 sites en pied d'immeuble et les 4 sites en établissement scolaire.

4 animations ont été organisées en partenariat avec l'association MOTE les samedis 27 juin et 4 juillet à Aumetz et à Villerupt pour permettre aux usagers de ces ilots de concevoir leur propre bioseau et d'apprendre une recette anti-gaspi avec les épluchures de légumes. Suite au confinement de l'autonome, les animations à Thil ont été reportées au printemps 2021.

Poules

15 foyers ont participé à l'opération Charlotte la Cocotte et ont ainsi adopté 2 poules et acquis le poulailler pour les accueillir.



Repair Café

4 sessions de réparation collaborative ont été organisées exceptionnellement sur rdv afin de respecter les consignes sanitaires. 52 objets diagnostiqués - 21 objets réparés.



Le label Répar'acteur et l'annuaire national de la réparation ont été promus tout au long de l'année.



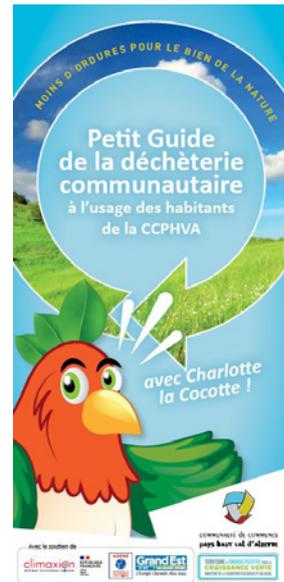
SERD

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : cette année les communes ont souhaité également proposer des animations à cette occasion. Cependant, suite au 2ème confinement, les animations ont dû être annulées. La SERD s'est donc tenue virtuellement avec la publication quotidienne de conseils pour réduire ses déchets sur la page Facebook de la CCPHVA.



Accompagnement des manifestations
Le contexte sanitaire a empêché l'organisation d'évènements importants sur le territoire.

Communication



Le guide de la déchèterie a été mis à jour.



Le calendrier de collecte et de la prévention des déchets 2020 a été distribué en toute boîte aux lettres en novembre et décembre 2019.



2 « Lettres Déchets » sont parues en 2020 et ont été distribuées en toute boîte aux lettres (la n°3 en juillet et la n°4 en novembre).

6 - INDICATEURS FINANCIERS

Données issues de la matrice 2020

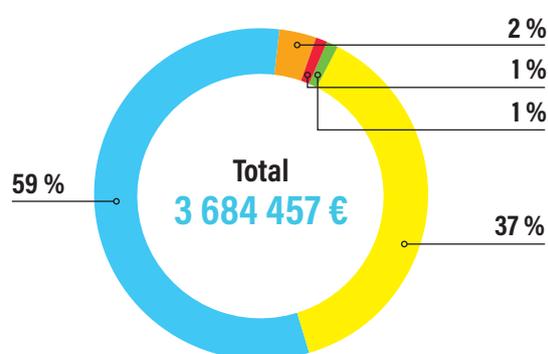
La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. Elle permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et les produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle est alimentée par les données comptables extraites du Grand Livre.

Son élaboration et sa saisie annuelles sur la plateforme SINOE www.sinoe.org sont demandées obligatoirement aux collectivités souhaitant bénéficier d'aides financières de l'ADEME pour la gestion et la prévention des déchets.

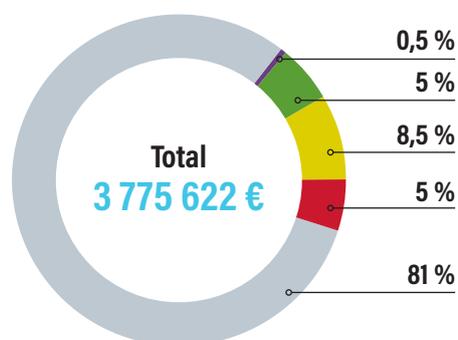
5.1 - Répartition des postes de charges et de recettes

Dépenses



Communication	: 51 926 €	■
Prévention	: 40 381 €	■
Pré-collecte et collecte	: 1 358 462 €	■
Traitement	: 2 169 679 €	■
Transport déchèterie	: 64 099 €	■

Recettes



Ventes de matières	: 183 546 €	■
Soutiens des organismes agréés	: 322 747 €	■
Aides et subventions	: 185 910 €	■
TEOM	: 3 064 620 €	■
Redevance spéciale et facturation	: 18 799 €	■

Charges de structure associées à la gestion des déchets pris en charge par le budget général : 441 428 €

5.2 - Coûts aidés par flux de déchets

Le coût aidé représente l'ensemble des charges auxquelles sont déduites les recettes (produits industriels issus des ventes de matières, les soutiens des sociétés agréées et les différentes aides perçues). Celui-ci est rapporté à l'habitant et à la tonne afin d'identifier plus facilement le coût pour chaque flux de déchets.

	Ordures ménagères PAP	Ordures ménagères AV	VERRE PAP/AV	Recyclables PAP	Recyclables AV	Déchèteries	Déchets verts	Textiles	TOTAL
Coût aidé TTC (€ / habitant)	67,25 €	6,23 €	1,01 €	26,11 €	0,42 €	21,27 €	1,56 €	0,29 €	123,58 €
Coût aidé TTC (€ / tonne)	273,38 €	323,65 €	34,74 €	434,27 €	776,49 €	154,61 €	81,88 €	72,99 €	242,91 €

PAP : porte-à-porte - AV : apport volontaire

PROSPECTIVES 2021

Pour l'année prochaine, la CCPHVA se donne pour objectif :

- **de finaliser la conteneurisation des collectifs** et de travailler sur la grille tarifaire pour démarrer la comptabilisation des levées de bacs et des dépôts en PAV au 1^{er} janvier 2022 pour la facturation à blanc de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) ;
- **reprendre la compétence de la police des déchets** avec l'embauche de 2 agents supplémentaires afin de lutter contre les dépôts sauvages se trouvant sur le circuit de collecte en sensibilisant la population dans un premier temps, puis en verbalisant les contrevenants récalcitrants ;
- **de préparer, avec le SMTOM, la communication pour le passage aux extensions de consignes de tri** en 2022 et travailler en interne sur la modification des tournées de collecte qui seront impactées par l'augmentation des tonnages des déchets recyclables ;
- **d'élaborer le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2026** en concertation avec la population et la commission environnement de l'intercommunalité ;
- **de renforcer la présence de l'ambassadeur du tri** dans les écoles et sur les marchés avec à minima une animation tous les 15 jours.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

390, rue du Laboratoire 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 - www.ccpvhva.com